

Image not found or type unknown



droit aux congés payés après un an de contrat

Par **ninie29**, le **24/11/2008** à **17:01**

bonjour mon mari travaille dans le btp. il a signé son cdi début décembre de l'année 2007. son entreprise lui a dit qu'il ne serait toujours pas payé pour les vacances de noel. on m'a toujours dit qu'après 1 an de contrat on bénéficiait des congés payés. est-ce normal qu'on lui ai dit ça?